

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2019

Présents : C. SAINT-BÉAT, S. CONSTANTIN, N. LAFON, J. LAFON, B. GARCIA-IBANEZ, G. COURATIN, D. DENTON, M. DEBIARD, C. SICOT, C. BURON

Secrétaire de séance : Michel DEBIARD

PHARMACIE

Avant l'ouverture de la séance, les élus reçoivent madame Jocelyne Rodriguez, propriétaire de la pharmacie. Elle expose la situation de son entreprise. Si elle fonctionne bien grâce à la partie « préparatoire », elle constate une baisse de la partie « officine ». Afin d'être mieux vue par les automobilistes qui passent par le village, elle demande la pose d'un panneau de signalisation de la pharmacie à la bascule. Après discussion, madame Rodriguez fera plutôt réaliser une étude pour la pose d'une croix verte lumineuse avec flèche directionnelle.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2019

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 juin 2019. Il est accepté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

OPAH

Les élus votent à l'unanimité la délibération ci-jointe qui engage la commune à verser 24 250€ à Fumel Vallée du Lot dans la mesure où 3 propriétaires bailleurs profiteraient de l'opération de rénovation de l'habitat. Le versement de cette somme se fera au prorata des dossiers.

Délib. 201937

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	10	10	0	0

Concernant la politique d'habitat, monsieur le maire indique que le projet « Âge et vie » n'a pas été retenu.

Parking de Saint-Avit

Les élus acceptent à l'unanimité la délibération jointe acceptant la réalisation, par les services de Fumel Vallée du Lot, d'une cale de descente au parking de Saint-Avit pour un montant de 372 € TTC.

Délib. 201939

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	10	10	0	0

Ligne électrique

Les élus acceptent à l'unanimité la convention avec le SDEE ci-jointe pour l'installation d'une ligne électrique souterraine à Monplaisir.

Délib. 201938

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	10	10	0	0

Transport scolaire

Les élus votent à l'unanimité la délibération ci-jointe et acceptent la participation communale pour les élèves « non ayant droit ».

Délib. 201940

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	10	10	0	0

RENTRÉE SCOLAIRE

Nadine Lafon fait le point sur la rentrée scolaire dans le nouveau RPI. Les effectifs sont de 91 élèves : 16 GS, 7 MS et 5 PS à Paulhiac ; 11 CP et 9 CE1 à Salles ; 20 CE2 à Montagnac sur Lède ; 11 CM1 et 12 CM2 à Lacapelle-Biron.

Le ramassage scolaire s'est effectué de façon satisfaisante.

Travaux à l'école

Pendant les vacances, des bénévoles ont repeint le local de rangement des jeux et les barrières de sécurité. Ils ont également restauré les toilettes. Les élus remercient ces bénévoles pour leur travail.

TRAVAUX ET ACHATS

Borne Free

La borne Free a été mise en place près du stade.

Salle polyvalente

L'assurance a donné son accord pour les travaux de réparation de la salle de rangement. Des pieux et « longrines » seront mis en place autour et sous le bâtiment afin de le soutenir. La réfection intérieure se fera dans un second temps. L'assurance a choisi l'entreprise qui devrait débiter les travaux prochainement.

Faucardage

Les élus acceptent le devis de monsieur Éric Sicot pour le faucardage des pistes forestières. Le coût est de 714,96 € pour un passage annuel.

Tracteur tondeuse

Le tracteur a dû être réparé.

Containers salle polyvalente

On constate que les containers sont très rapidement pleins car accessibles d'un seul côté. Le responsable du service environnement de Fumel Vallée du Lot est venu voir. Ils devraient être légèrement déplacés afin que l'accès soit possible des deux côtés.

Voirie

Un marquage au sol de deux places de parking « arrêt minute » a été réalisé devant la pharmacie.

Aspirateur

Un aspirateur a été acheté pour le gîte municipal pour un montant de 180 €.

Stade

Une réparation a été réalisée sur le mitigeur thermostatique des vestiaires du rugby pour un montant de 751,79 €.

Chemin du lavoir

Les bornes d'éclairage du chemin du lavoir vont être remplacées.

Éclairage public

Le SDEE réalisera un devis pour l'installation d'éclairage le long de la route bordant le camping du Moulinal. Ces travaux ne seront pas à la charge de la commune.

EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Tous les employés ont été reçus pour un entretien professionnel.

Une partie de l'entretien des espaces sera enlevée du service de Frédéric Magnac qui a trop de travail à réaliser. Il souhaiterait l'achat d'un broyeur (4000 € environ) pour le nettoyage des bas-côtés des routes. Il préfère enfin l'achat d'un nouveau fourgon à celui d'un camion comme envisagé auparavant.

Alice Bismes (école, musée, accueil mairie et ménage) informe qu'elle souhaitera avoir des congés pendant l'été 2020.

Véronique Couratin (restaurant scolaire, ménage et musée) demande à ce que le temps consacré au ménage soit recalculé.

Laurine Balse (secrétaire de mairie) souhaiterait que la mairie soit fermée au public le jeudi après-midi en plus du mardi après-midi. Cette demande est refusée par les élus.

BILAN DE L'ÉTÉ

Les principales animations se sont déroulées de façon satisfaisante.

La Foire à la poterie a connu un bon succès malgré la pluie durant toute la matinée.

Les marchés gourmands ont accueilli plus de public que l'année précédente.

La Carbonnière, qui s'était déplacée sur la place du 21 mai 1944, a donné satisfaction aux organisateurs et au public.

CHANTIER JEUNE

La commune a accueilli un chantier jeune de Fumel Vallée du Lot. Un muret en pierre sèche a été remonté à Saint-Avit et un autre muret a été nettoyé et consolidé sur le terrain communal situé route de Biron.

SITE INTERNET

Il est en cours de finalisation. Les élus sont invités à faire remonter leurs remarques.

PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX

Monsieur le maire propose d'installer un panneau d'information lumineux sur le mur du terrain de pétanque. Le coût est de 9 500 € HT pour le panneau, 750 € HT pour le caisson. Il convient d'ajouter les frais d'alimentation électrique.

Après discussion, la proposition est retenue par 5 voix pour et 5 voix contre du fait de la voix prépondérante du maire.